

RÉFORME DES RETRAITES

Objet :

Conjuguée à une quasi stagnation du nombre des actifs, l'augmentation de la longévité de la population entraîne une augmentation continue du ratio Retraités/Actifs dans tous les régimes de retraite. Cette donnée démographique est aggravée par la faible croissance et un taux élevé de chômage, en particulier parmi les jeunes et les seniors. Déjà fortement dégradée, la situation financière des régimes ne peut qu'empirer si des mesures de correction, incluant l'actualisation de la loi Fillon de 2003, ne sont pas prises en 2008.

Discussion :

La situation française est caractérisée par une multitude de régimes qui, différents par les prestations qu'ils servent, les modalités de leur financement et leur équilibre démographique, sont tous organisés suivant le principe de la répartition, ceci impliquant la solidarité entre les générations.

La CFR considère que, pour donner à l'ensemble des citoyens les moyens de vivre dignement pendant leur retraite, la priorité absolue consiste à consolider les régimes par répartition, l'épargne retraite ne pouvant qu'être un complément non obligatoire. Elle considère également que la possibilité effective de maintenir ce système de répartition exigera le recours à d'autres sources de financement que les seules cotisations assises sur le travail. L'équilibre démographique indispensable au bon fonctionnement d'un tel système implique que l'accroissement de l'espérance de vie se traduise par un allongement corrélatif de la durée d'activité.

La CFR demande que les réformes soient conduites dans la transparence en visant, quitte à ménager des étapes, la convergence progressive des régimes dans le respect des engagements pris. Si des écarts doivent provisoirement subsister, la CFR demande qu'ils soient chiffrés et que leur financement ne soit assuré ni par les salariés du privé ni par le budget de l'État ; cette dernière méthode aboutit

en effet à augmenter le montant de la dette mise à la charge des générations futures, ce qui est inacceptable. Il est toutefois normal que les effondrements démographiques de certains régimes soient pris en charge par la solidarité nationale.

Position de la CFR

- **taux de remplacement net des 2/3 garanti et de 90% pour les carrières effectuées au SMIC, augmentation des minima garantis,**
- **indexation des pensions sur les prix mais avec une participation aux fruits de la croissance au-delà de l'inflation, et arrêt de la baisse du rendement des régimes complémentaires qui pénalise les futurs retraités,**
- **augmentation de la durée de cotisation et relèvement de l'âge minimum requis pour partir à la retraite,**
- **les contraintes et la pénibilité de certaines tâches pourront être prises en compte mais ne sauraient être mises à la charge des caisses de retraite,**
- **convergence des régimes pour le respect de l'équité.**
- **pérennisation de la dotation au Fonds de Réserve dont l'accès devrait être étendu aux régimes complémentaires Agirc/Arrco,**
- **neutralité financière pour chaque adossement à la CNAV et à l'Agirc/Arrco.**